

**Groupement d'Intérêt Public
ID 77**

Assemblée générale du GIP du 27 janvier 2026

Délibération N° AG-2026/01/27-3

Etaient présents : 26 (collège Département 1; collège organismes associés 1; collège EPCI adhérents 2; collège autres membres adhérents 22)

Recensement des pouvoirs : 16 (collège Département ; collège organismes associés 1; collège EPCI adhérents 2 ; collège autres membres adhérents 13)

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Avenant n°4 modifiant la convention constitutive

Exposé des motifs :

Le Conseil d'administration d'ID77 a pris acte le 21 novembre 2025 de la dissolution de l'association Act'Art, membre fondateur d'ID77, pour cessation d'activités, entraînant son retrait automatique du groupement d'intérêt public, conformément aux stipulations de l'article 6-2 de sa convention constitutive.

L'Assemblée générale de ce jour a également pris acte de ce retrait et approuvé l'intégration de Seine-et-Marne Numérique au collège des organismes associés pour siéger aux Conseils d'administration et aux Assemblées générales.

L'article 3-1 de la convention, relatif aux membres fondateurs, doit être modifié en conséquence.

De même, le collège des organismes associés siégeant à l'assemblée générale, article 16-1-2, et au conseil d'administration, article 17-1-2, du groupement d'intérêt public doit être modifié.

Aussi, en vertu des stipulations de l'article 20, ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n°4, validé par une délibération de l'assemblée générale, soumise pour approbation au représentant de l'Etat dans le département.

L'Assemblée générale d'ID77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°77 en date du 23 juillet 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°135 en date du 11 décembre 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°40 en date du 7 septembre 2020 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant modification par avenant n° 1 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » et ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°60 en date du 08 octobre 2021 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°39 en date du 05 septembre 2022 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 40 en date du 5 septembre 2022 portant modification par avenant n° 2 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BLI n° 21 du 3 août 2023 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n°3 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°18 en date du 21 juin 2024 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BLI n° 25 du 18 juillet 2025 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu la délibération n° 2025-11-21-1 du Conseil d'administration d'ID77 du 21 novembre prenant acte du retrait d'Act'Art de la liste des membres fondateurs d'ID77 ;

Vu la délibération n°2026-01-27-2 de la présente Assemblée générale prenant acte du retrait d'Act'Art de la liste des membres fondateurs d'ID77 et de l'intégration de Seine-et-Marne Numérique au collège des organismes associés ;

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°4, tel qu'annexé à la présente délibération, modifiant la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ID77, adoptée le 3 décembre 2018 et modifiée ;

Article 2 : de soumettre pour approbation la présente délibération au représentant de l'Etat dans le département après avis du Directeur départemental des finances ;

Article 3 : de notifier l'avenant n°4 à l'ensemble des membres du groupement d'intérêt public ID77, sous un délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral.

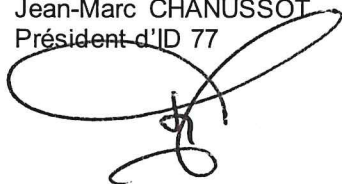
VOTE : 42

Pour : 42

Contre :

Abstention :

Jean-Marc CHANUSSOT
Président d'ID 77



Sylvie ROGNON
Secrétaire de séance





Annexe à

Convention constitutive GIP ID 77

Avenant n°4

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public ID77 a été approuvée le 03 décembre 2018 et a fait l'objet d'un avenant n°1 le 14 décembre 2020.

Ce premier avenant a apporté des compléments et modifications à la convention constitutive du GIP, notamment, afin d'ouvrir la possibilité d'adhésion à d'autres établissements publics opérant sur le territoire de la Seine-et-Marne, de définir la nomenclature comptable M52 pour la gestion du budget de fonctionnement du GIP et de préciser les compétences du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Cet avenant rend également possible, en cas de circonstances exceptionnelles, l'utilisation de visioconférence pour les séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

L'avenant n°2 a apporté de nouveaux compléments ou précisions concernant les règles budgétaires, financières et comptables appliquées par le GIP et la possibilité de tenue des instances en visioconférence.

L'avenant n°3 a eu pour objet d'apporter de nouveaux compléments à la convention constitutive portant sur l'instauration de la M57 comme nomenclature comptable.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet la modification de la liste des membres fondateurs pour tenir compte du retrait de l'association Act'Art, ainsi que l'ajout du syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique au collège des organismes associés.

ARTICLE 2 : MODIFICATION

Dans l'article 3 les dispositions du point 3.1 de la convention initiale sont ainsi modifiées comme suit :

L'article 3.1 – Membres fondateurs, est modifié comme suit :

« Les membres fondateurs du groupement, signataires de la présente convention, sont :

- **Le Département de Seine-et-Marne**
Collectivité territoriale
Siège : Hôtel du Département CS 50377 – 77010 Melun Cedex
- Les cinq organismes associés suivants :

- **Aménagement 77**

Société anonyme locale d'économie mixte

Siège : 2 rue Alfred Nobel - 77420 Champs-sur-Marne

SIREN : 304099732

- **Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 77**

Association loi 1901

Siège : 27 rue du marché – 77120 Coulommiers

SIREN : 317883692

- **Initiatives77**

Association loi 1901

Siège : Centre d'affaires Thiers Galliéni – 49/51 avenue Thiers – 77000 Melun

SIREN : 383213287

- **Seine-et-Marne Attractivité**

Etablissement public départemental à caractère industriel et commercial

Siège : Quartier Henri IV, Place d'Armes – 77300 Fontainebleau

SIREN : 834134751

- **Seine-et-Marne Environnement**

Association loi 1901

Siège : Site Prugnat – 18 allée Gustave Prugnat – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

SIREN : 383715836 »

Dans l'article 16.1 les dispositions du point 16.1-2 de la convention initiale sont ainsi modifiées comme suit :

L'article 16.1 - Composition et droits de vote est complété comme suit :

« Article 16.1-2 Le collège des organismes associés : 1 voix par organisme associé :

Le collège est composé d'un représentant par organisme associé.

Ces organismes sont :

- Aménagement 77
- Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 77
- Initiatives77
- Seine-et-Marne Attractivité
- Seine-et-Marne Environnement
- Seine-et-Marne Numérique”

Dans l'article 17.1 les dispositions du point 17.1-2 de la convention initiale sont ainsi modifiées comme suit :

L'article 17.1 – Composition du conseil d'administration est complété comme suit :

« Article 17.1-2 Le collège des organismes associés

Le collège compte un administrateur par organisme associé. Chaque organisme associé désigne un administrateur titulaire au sein de son organe délibérant et peut désigner un administrateur suppléant au sein de l'organe délibérant ou du personnel de l'organisme.

Les organismes associés sont :

- Aménagement 77
- Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 77
- Initiatives77
- Seine-et-Marne Attractivité
- Seine-et-Marne Environnement
- Seine-et-Marne Numérique »

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les autres stipulations de la Convention constitutive et des avenants n°1, 2 et 3 demeurent valables et inchangées en ce qu'elles n'ont rien de contraire aux présentes dispositions.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification aux adhérents.

Fait à Melun, le 27 JAN. 2026

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT

Président du GIP ID77

